Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 8 juillet 2025

Point 3.1 de l'ordre du jour
Désignations de représentants de l'université au conseil d'administration de la BNU

Délibération n°84 -2025
Point 3.1

EXPOSE DES MOTIFS :

Il appartient au conseil d'administration de l'université de désigner :

- 1° Deux représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'université de Strasbourg désignés en leur sein par le conseil d'administration de l'université (article 8 b décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg)

- **deux étudiants,** usagers inscrits à la Bnu (article 8 e) des statuts).

Par ailleurs, l'article 9 des statuts de la BNU prévoit les dispositions suivantes :
Les membres du conseil d'administration autres que les membres de droit sont nommés ou élus pour un mandat de trois ans. Les membres du conseil d'administration autres que les membres de droit ne peuvent exercer plus de trois mandats consécutifs.
Toute vacance par décès, démission ou perte de la qualité au titre de laquelle les intéressés ont été désignés donne lieu à remplacement pour la durée du mandat restant à courir, sauf si cette vacance intervient moins de six mois avant l'expiration du mandat.

Les appels à candidatures ont été envoyés auprès des publics concernés.

Ces désignations devront respecter autant que possible les règles de parité.

Rapporteur : Audrey HENNINGER, Directrice du SAJI

Délibération :
Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg désigne les représentants de l'université au conseil d'administration de la BNU.

Résultat du vote :

Deux représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'université de Strasbourg désignés en leur sein par le conseil d'administration de l'université (36 votants) :

M. Pierre GILLIOT – 14 voix
Mme Esther KELLENBERGER – 23 voix – Elue
M. Emmanuel SALANSKIS – 22 voix – Elu

Deux étudiants (36 votants - 2 bulletins blancs) :

BELLANDI Matthieu – 1 voix
EKEDI MBAPPE Moise – 0 voix
FENZAOUI Ibrahim – 0 voix
KAKHI Sara – 5 voix
KIZILASLAN Cigdem – 14 voix
MAMMOSSER Agathe – 3 voix
MARTAYAN Ilia – 25 voix - Elu
MERTZ Théo – 0 voix
MOREL Thomas – 2 voix
RAHBARAN Amin - 1 voix
TAUBE LE GUERN Alexis – 17 voix - Elu

Destinataires :
- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 9 juillet 2025

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT